

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21 mars 2023

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 21 mars deux mil vingt-trois à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Marie CHAVANON, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Quentin GESELL, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

Avaient donné procuration : Monsieur Belaïde BEDREDDINE à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Luc CADEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Marie CHAVANON, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Igor SEMO, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2022-15 du 29 mars 2022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2023-12 du 21 mars 2023 approuvant le compte de gestion 2022,

Vu la délibération n°2023-13 du 21 mars 2023 approuvant le compte administratif 2022,

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et que le solde peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté et/ou en une dotation complémentaire en réserve.

Constatant que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants (en euros) :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 202 450,14 €	34 194 200,55 €	33.991.750,41 €
Recettes 2022	1 465 214,99 €	28 291 933,82 €	29 757 148,80 €
Dépenses 2022	1 714 658,36 €	29 317 690,24 €	31 032 348,60 €
Résultat 2022	- 249 443,37 €	- 1 025 756,42 €	- 1 275 199,79 €
Part du fonctionnement affectée à l'investissement 2022		-614 237,98 €	- 614 237,98 €
Résultat de clôture 2022 (hors restes à réaliser)	- 451 893,51 €	32 554 206,15 €	32 102 312,64 €
Restes à réaliser en dépenses	-1 127 399,83 €		- 1 127 399,83 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	- 1 579 293,34 €	32 554 206,15 €	30 974 912,81 €

Après en avoir délibéré ;

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître :


- un besoin de financement en investissement de : 1 579 293,34 €,

Soit 451 893,51 € de déficit cumulé de la section d'investissement auxquels d'ajoutent 1 127 399,83€ de restes à réaliser.

- un résultat cumulé en clôture d'exercice de : 32 554 206,15€.

DECIDE d'affecter ces résultats comme suit :

- besoin de financement en recette d'investissement (1068) : 1 579 293,34 €,
- résultat excédentaire cumulé en recette de fonctionnement (002) : 30 974 912,81 €.


Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental
Du Val-de-Marne

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).